

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1152 portant convocation en session extraordinaire du Conseil représentatif et fixant l'ordre du jour.

n° 1152

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 novembre 1950

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1950

Date du numéro
30 novembre 1950

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vul l'article 28 de la loi n° 50-1004 du 19 août 1950, fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une Assemblée représentative territoriale de la (Côte française des Somalis.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les membres du Conseil représentatif élus le 5 novembre 1950, en application de la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 et du décret n° 50-1184 du 27 septembre 1950, se réuniront en session extraordinaire le jeudi 23 novembre 1950, à 8 h. 30, dans la grande salle de l'Ecole professionnelle. Art. 2. — L'ordre du jour est fixé comme suit : 1° Election du Bureau de l'Assemblée; 2° Règlement; 3° Questions diverses. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.